

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE?

La violence conjugale est un comportement violent ou agressif utilisé pour prendre ou maintenir le pouvoir sur un partenaire en contexte familial. Cette violence peut être de nature physique, sexuelle, émotionnelle/psychologique et financière.

SI VOUS ÊTES UNE SURVIVANTE DE VIOLENCE CONJUGALE, SACHEZ QUE:

- La violence conjugale est un crime et est inacceptable.
- La violence conjugale est un ÉNORME problème et existe dans toutes les cultures.
- Sans intervention, la violence tend à s'intensifier avec le temps.
- Vous n'êtes pas seule. Nous sommes là pour vous aider.
- Vous n'êtes pas coupable. L'agresseur est responsable de ses actes.
- Votre sécurité et celle de vos enfants sont prioritaires.
- Votre époux ou partenaire n'a pas le pouvoir de vous faire déporter.
- Si vous mettez fin à une relation abusive et que vous étiez parrainée par votre époux, vous ne pouvez pas perdre votre statut ou être forcée à quitter le Canada.
- Si vous êtes sans statut ou qu'il est temporaire, envisagez de vous prévaloir d'un avis juridique pour connaître vos options.

VOUS AVEZ DROIT:

- À la garde des enfants
- D'engager des poursuites judiciaires
- À l'aide juridique (sans frais d'avocat)
- À l'aide sociale (prestations sociales et pour enfants)
- À une habitation à loyer modique

OÙ TROUVER DE L'AIDE?

En situation de crise ou d'urgence ou à tout moment où vous êtes agressée,

- Composez le 9-1-1 pour une protection d'urgence
- Joignez S.O.S. violence conjugale au 1 800 363-9010 pour de l'hébergement
- Rendez-vous au CLSC le plus près ou parlez à votre médecin
- Contactez un organisme communautaire comme le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
- Adressez-vous à une travailleuse sociale ou une conseillère

Logement - ROMEL: (514) 341-1057

Information et assistance juridique :

(514) 864-2111

CCFSA: (514) 528-8812

PRAIDA (demandereses d'asile):

(514) 284-0054

COMMENT AIDER UNE SURVIVANTE DE VIOLENCE CONJUGALE ?



CENTRE COMMUNAUTAIRE
DES FEMMES SUD-
ASIATIQUES (CCFSA)

NOUS PARLONS FRANÇAIS,
ANGLAIS ET LES PRINCIPALES
LANGUES SUD-ASIATIQUES

(514) 528-8812

sawcc@bellnet.ca

www.sawcc-ccfsa.ca

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

PLAN DE SÉCURITÉ

UN PLAN DE SÉCURITÉ ÉTABLIT LES ACTIONS REQUISES POUR AUGMENTER VOTRE SÉCURITÉ ET VOUS PRÉPARER À AFFRONTER DE NOUVELLES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE.

- Gardez les originaux ou les copies de documents importants dans un endroit sécuritaire à l'abri du partenaire abusif (passeports, documents d'immigration, numéro d'assurance sociale, certificats de naissance des enfants, cartes de santé, information bancaire).
- Ayez les numéros de téléphone importants sur vous.
- Économisez graduellement de l'argent et déposez-le dans un endroit sécuritaire.
- Enregistrez les agressions, si vous pouvez le faire de manière sécuritaire, et gardez les preuves à l'abri de l'agresseur et des enfants.
- Obtenez des conseils juridiques pour éclairer votre situation.
- Contactez le service de police local ou un refuge local.
- Ne dites pas à votre partenaire votre intention de le quitter: faites-le rapidement.
- Gardez secrètement chez une amie des vêtements, les clés de la maison et de la voiture, de l'argent, etc.
- Envisagez d'ouvrir un coffret de sûreté dans une banque que ne fréquente pas votre partenaire.

L'ENTRAIDE ENTRE FEMMES: CE QU'IL FAUT FAIRE

- **Il faut** connaître les faits au sujet de la violence conjugale.
- **Il faut** accorder du temps à une survivante de violence conjugale.
- **Il faut** l'assurer que vous croyez ce qu'elle dit.
- **Il faut** la laisser parler de ses sentiments et l'écouter sans jugement.
- **Il faut** la rassurer qu'elle n'est pas responsable de l'agression.
- **Il faut** lui dire que sa sécurité vous préoccupe.
- **Il faut** lui expliquer que sans intervention, la violence s'intensifie avec le temps.
- **Il faut** discuter avec elle des conséquences de la violence conjugale sur les enfants.
- **Il faut** respecter ses choix et faire preuve de soutien.
- **Il faut** l'aider à préparer un plan de sécurité si elle décide de partir.

L'ENTRAIDE ENTRE FEMMES: CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE ?

- **Il ne faut pas** juger la survivante.
- **Il ne faut pas** critiquer son partenaire, mais plutôt critiquer le comportement abusif ce dernier.
- **Il ne faut pas** blâmer la survivante. C'est ce que fait l'agresseur.
- **Il ne faut pas** sous-estimer le danger potentiel pour la survivante et vous-même.
- **Il ne faut pas** promettre de l'aide que vous ne pourrez pas fournir.
- **Il ne faut pas** faire quoi que ce soit qui puisse provoquer l'agresseur.
- **Il ne faut pas** exercer de pressions auprès de la survivante.
- **Il ne faut pas** essayer de prendre des décisions à sa place.
- **Il ne faut pas** abandonner. Si l'ouverture est lente, faites preuve de patience.
- **Il ne faut pas** faire quoi que ce soit qui puisse aggraver la situation de la survivante.
- **Il ne faut pas** lui dire de quitter la relation ou la blâmer de rester.